



Le CNRS doit être le garant de la liberté d'expression publique des scientifiques

Le 18 mars 2024, la direction du CNRS lançait une grande « consultation » à destination de ses agent-es au sujet de « l'expression publique des scientifiques » dans les médias, via des tribunes ou encore sur les réseaux sociaux.

Le SNTRS-CGT rappelle que des textes encadrent déjà cette expression publique et que le CNRS dispose d'outils pour protéger ses agent-es attaqué-es dans l'exercice de cette expression publique, comme la protection fonctionnelle. Les critères d'attribution de cette dernière restent toutefois peu clairs et l'effort de l'institution devrait, avant tout, porter sur les moyens de rendre ce dispositif plus visible et efficace.

De son côté, le COMETS a invité le CNRS à élaborer un guide de l'engagement public, c'est-à-dire concrètement, un document de synthèse des différents textes en vigueur qui fixent les droits et devoirs des personnels. Rien à voir donc, en principe, avec l'élaboration de règles nouvelles, dans le cadre d'une charte, qui instaureraient de nouvelles restrictions de la prise de parole publique, déjà fortement menacée – comme nous le signalions dans notre communiqué du 25 mars 2024, [« Menaces sur la liberté scientifique et la liberté d'expression dans l'Enseignement supérieur et la Recherche »](#). Nous sommes ainsi de plus en plus sollicité-es pour défendre des collègues qui sont entravé-es dans leur travail de recherche, au nom du fait qu'ils ou elles signent des textes politiques.

Pour le SNTRS-CGT, la recommandation du COMETS selon laquelle « le CNRS ne devrait ni inciter, ni condamner *a priori* l'engagement des chercheurs, ni opérer une quelconque police des engagements » doit être la ligne directrice de toute intervention dans ce domaine. Le SNTRS-CGT rappelle enfin que toutes les modifications touchant à la réglementation et à nos conditions de travail requièrent la consultation des instances statutaires où siègent les élu-es du personnel.

Dans un contexte de criminalisation sans précédent de certaines prises de position politiques ou scientifiques qui mène des journalistes à parler de « maccarthysme à la française », nous pensons qu'il est essentiel de nous soucier et de défendre collectivement notre liberté d'expression et notre liberté d'engagement, en tant que scientifiques. **Nous attendons du CNRS qu'il soit avant tout le garant de ces libertés et qu'il offre toute protection à ses agent-es qui pourraient se trouver menacé-es dans l'exercice de ces dernières.**